



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cotisations

Question écrite n° 3120

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann rappelle à Mme la ministre des affaires sociales et de la santé le fait que la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 relative « à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a modifié le statut des ateliers protégés avec pour objectif de les insérer dans le milieu ordinaire du travail. Ainsi, les ateliers protégés rebaptisés entreprises adaptées sont devenus des entités économiques de droit commun. Or les entreprises adaptées, selon qu'elles ont un statut public ou privé, ne bénéficient pas des mêmes dispositions légales, notamment en ce qui concerne l'allègement de charges sociales communément appelé « allègement Fillon ». Lors des débats parlementaires, certains intervenants ont indiqué qu'il n'y avait qu'un très petit nombre d'entreprises adaptées à statut public. À la date du 1er janvier 2011, elle souhaiterait en connaître la liste avec le nom de la commune d'implantation. Elle lui demande également un ordre de grandeur du nombre des entreprises adaptées à statut privé.

Texte de la réponse

Parmi les 690 entreprises adaptées (EA), 19 ont un statut d'établissement public administratif et accueillent environ 450 salariés. La liste de ces entreprises adaptées sous statut public, avec leurs raisons sociales et lieux d'implantations, est jointe à cette réponse. Pour répondre à la demande du groupement des établissements publics sociaux et médico-sociaux (GEPSO) qui les fédère, les EA de statut public peuvent désormais bénéficier des allègements de charges patronales, à condition que leurs salariés relèvent des règles de l'assurance chômage.

ÉTABLISSEMENT	ADRESSE
EPMS « Belna »	22100 PLEMET
Centre handicap atelier travail protégé - CHAT	26, rue Ampère, 25000 Besançon
EA-ETP « Synergie »	7, rue des Anciennes-forges, BP 805, Fouchérans
Entreprise adaptée départementale « Les Jardins de Nonères »	1276, avenue Nonères, BP 68, 40002 Mont-de-Marsan Cedex
Entreprise adaptée départementale annexe	421, rue Denis-Papin, 40990 Saint-Paul-les-Dax
Entreprise adaptée ALTELPDOD	22, rue Chomier, 42100 Saint-Étienne
Entreprise adaptée Saint-James	Route de Pontorson, BP 19, 50240 Saint-James
EPS « la Vielle Rivière » - entreprise adaptée	Rue René-Cassin, BP 199, 56308 Pontivy Cedex

Entreprise adaptée « Le Bois jumel »	9, rue Abbé-de-la-Vallière, 56910 Carentoir
Entreprise adaptée « MBA »	rue des Peupliers, 57565 Niderviller
Entreprise adaptée du CCAS	14, rue d'Enfer, 63000 Clermont-Ferrand
CEDETPH entreprise adaptée	53, avenue de Lourdes, 65310 Odos
Centre de Harthouse	BP 231, 67504 Hagueneau Cedex
Entreprise adaptée « Les Tournesols »	rue de la République, BP 47, 68160 Sainte-Marie-aux-Mines
Entreprise adaptée Le Vernoy	ZI du Monay, 71210 Saint-Eusebe
Entreprise adaptée de l'EPCNPH	10/12, rue du Commandant-L'Herminier, Niort
EPSO « Georges Couthon »	5/7, rue Pierre-Rollin, BP 48, 80090 Amiens
Centre départemental du travail protégé	18/20, avenue des Bayles, 87170 Isle
Ateliers de Montmorency	42, rue Danton, 59950 Aubry

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3120

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 2 avril 2013

Question publiée au JO le : [14 août 2012](#), page 4730

Réponse publiée au JO le : [28 mai 2013](#), page 5491